

Le 23 juin 2023 à 20h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Michel FRICHOU, Maire

Date de convocation : 16 juin 2023

Etaient présents : Mmes Sylvie CROSSOIR, Marie LATSCHA, Aurélie JOUSSEAUME, Stéphanie RATIÉ, MM. Michel FRICHOU, Joan VILLECHENOUX, Gilbert BOUTY, Jérôme FILLASTRE,

Excusé(es) : Armelle RODRIGUES (pouvoir à Michel FRICHOU), Angélique LEROY (pouvoir à Sylvie CROSSOIR), Christophe GAUTHIER (pouvoir à Joan VILLECHENOUX), Sylvain MARTY (pouvoir à Gilbert BOUTY), Jean-Claude MAILLAT

Absent(s) : Cécile PARREIRA

Madame Stéphanie RATIE a été nommée secrétaire.

Aucune remarque sur le précédent compte rendu. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2023 06 01 – SDE 24 : remplacement des foyers rue de la Carreyre

Les membres de l'assemblée délibérante se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sur la convocation de Monsieur le Maire. Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L2121.17 du Code des Collectivités Territoriales.

La commune de LAMOTHE MONTRAVEL, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant le remplacement des foyers de la rue de la Carreyre. L'ensemble de l'opération est estimé à **21 104.77 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du Conseil Municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Travaux de renouvellement et/ou de suppression, installation > 10 et < 20 ans » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 90 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **15 828.58 € HT**.

Après contrôle des travaux, un état des sommes dues, calculé sur la base du décompte définitif, sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DEMANDE** au SDE 24 de réaliser les travaux
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recettes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération 2023 06 02 – Fête de la musique : subvention exceptionnelle APE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de la fête de la musique avec marché gourmand, la commune offrait les repas aux musiciens.

Des tickets leurs ont été remis afin qu'ils puissent choisir le stand qu'ils souhaitaient pour manger. Ces tickets ont été ensuite remis à l'Association des Parents d'Elèves contre remboursement.

La somme s'élève à 101,00 €. Je vous propose de voter une subvention exceptionnelle pour restituer le montant l'APE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 101,00 € à l'Association des Parents d'Elèves. Les crédits sont disponibles au compte 6574.

Délibération 2023 06 03 – Tarifs du périscolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les tarifs du périscolaire actuels sont de :

- 2,35 € pour le repas enfant et 3,41 € pour le repas adulte,
- 0,70 € pour la garderie du matin et 0,60 € à partir de 3 enfants,
- 1,00 € pour la garderie du soir et 0,80 € à partir de 3 enfants.

Il propose d'augmenter, à compter de la rentrée scolaire 2023, le prix du repas de 6 % soit 2.49 € pour les enfants et 3.61 € pour les adultes.

En ce qui concerne le prix de la garderie, il pourrait rester inchangé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs suivants :
 - restaurant scolaire : enfants 2.49 € et adultes 3.61 €
 - garderie : inchangé

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage boulodrome

Afin de réduire la facture, Monsieur le Maire s'est rapproché du SDE 24 afin d'étudier à la baisse l'éclairage de certaines zones de jeu. Résultat : division par 2 du reste à charge de la commune On attend le devis pour en rediscuter. On verra sur les prochaines années si cela suffit ou s'il faut éclairer d'autres zones car si l'investissement ne sert qu'à une association cela fait très élevé et l'association étant nouvelle il vaut mieux attendre de voir si elle perdure.

Après discussion, le boulodrome ne sera pas à l'usage exclusif de l'association vu les investissements de la commune. Si cet équipement est mis en place par la commune il doit être ouvert à tout le monde en dehors des compétitions et des entraînements.

Devis adoucisseur école

L'adoucisseur précédent, vieux de 20 ans, est HS ; il était relié à 2 appareils seulement. Avec le nouveau et quelques petits travaux de plomberie supplémentaires, toute la cuisine sera concernée pour un total de 3 262,52 € TTC.

Point sur les projets en cours

SDE 24 : il reste à équiper en LED les candélabres de l'impasse des Lilas. Le goudronnage de cette rue sera également demandé à la CDC l'année prochaine.

Façade nord de la mairie : les travaux sont terminés. Le bâtiment faisant partie intégrante de la Tour, la DRAC vient de nous verser une subvention de 8 800,00 €.

Halle : les travaux commenceront en septembre. Ils seront répartis en 3 lots : charpente, couverture et maçonnerie.

Projet photovoltaïque : Monsieur le Maire s'est rendu cette semaine à une réunion à la Préfecture de la Dordogne.

Le bureau d'étude a présenté le projet de Lamothe. Les services concernés n'étaient pas d'accord et se contredisaient, seule la chambre d'agriculture a bien réagi.

Monsieur le Maire a pris la parole pour le projet de 4 ha. Ce projet a 9 ans ! Si le dépôt était fait maintenant, avec la nouvelle loi cela irait plus vite. Il sera quand même déposé malgré certaines réticences....

Conseil école

La communication entre les instituteurs de ST-MICHEL et les parents est compliquée.

L'année prochaine le RPI comptera 130 élèves répartis ainsi :

- 44 en maternelle sur 2 classes : 15 PS, 13 MS et 16 GS
 - 86 en élémentaire sur 5 classes : 12 CP, 15 CE1, 26 CE2, 19 CM1 et 14 CM2
- Les CE2 seront répartis : 17 à LAMOTHE et 9 à ST MICHEL.

Il y aura moins de repas sur LAMOTHE puisqu'ils seront 88, 42 enfants à ST MICHEL.

En ce qui concerne les horaires du bus le matin (modification des horaires par l'Inspection avec une avancée de 5 mn à LAMOTHE. Tant que les horaires des 2 écoles ne seront pas les mêmes, les enfants de ST MICHEL descendant à LAMOTHE ont beaucoup de chance d'arriver en retard !

Ayant une classe en moins à la prochaine rentrée, il a été décidé la remise en place d'une aide aux devoirs pour le cycle 2.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Assainissement

Un marché à bons de commande, sur une durée de 4 ans, a été passé. Il permet d'effectuer divers travaux sur les canalisations et les branchements des eaux usées de la Communauté de Communes et s'élève à 400 000 € HT. C'est la société CANASOUT qui a été choisie en conseil communautaire.

Advice Ingénierie fera le tour des communes pour voir où des travaux sont nécessaires.

La station d'épuration de ST ANTOINE DE BREUILH est presque terminée avec une presse à boues.

Les travaux de celle de ST MEARD DE GURSON sont en cours.

Sport et culture

Sur une enveloppe de 20 000 € toutes les associations se sont vu attribuées 25 % du montant demandé sauf l'Hameçon Lamothais qui ne fait pas partie de la culture.

Jeux olympiques 2024 : il a été demandé si les communes souhaitaient faire des animations type jeux intervillage : les équipes doivent être déclarées fin août/début septembre pour des jeux à ST ANTOINE DE BREUILH.

Char fête cantonale : le thème pour 2024 est tout trouvé ! ce sera les Jeux Olympiques !

Fête de la rivière : elle aura lieu le 30 juillet.

L'animation musicale sera faite comme d'habitude par Gilbert BASSET.

Pour le côté gourmand : ce seront les mêmes que l'an dernier sauf la boucherie CHEVALIER qui ne peut pas mais nous récupérons les futurs épiciers de LAMOTHE.

L'équipe de bénévoles qui confectionnent les fleurs pour le char cantonal, travaille d'arrache-pied pour nous changer les décorations des quais.

Fêtes de fin d'année

Téléthon : malgré les dates nationales les 8 et 9 décembre prochain, il aura lieu à LAMOTHE du 1^{er} au 3 décembre

Repas des aînés : nos anciens seront conviés le 10 décembre au fabuleux repas musical.

Après-midi récréative : nos jeunes, eux, pourront venir visionner un film et goûter le 16 décembre en compagnie du Père-Noël !

La séance est levée à 22h40.